



COMMUNE DE LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX

Formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif
par un tiers

PLAN CANICULE

Je soussigné(e)

NOM :

Prénom :

agissant en qualité de :

- représentant légal
- Service d'aide à domicile ou service de soins infirmiers à domicile
- Médecin traitant
- Autres : (préciser)

sollicite l'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan
d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels climatiques de :

- Madame
- Monsieur

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

.....

Téléphone fixe : Téléphone portable :

En qualité de :

- Personne âgée de 65 ans ou plus
- Personne isolée
- Personne handicapée

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que sa radiation peut être effectuée à tout
moment sur simple demande de ma ou de sa part

Monsieur / Madame : bénéficie de l'intervention :

- D'un service d'aide à domicile

Nom de l'intervenant :

Téléphone :

- D'un service infirmier à domicile

Nom de l'intervenant :

Téléphone :

D'un autre service

Nom de l'intervenant :

Téléphone :

D'aucun service

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

Personne n°1

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Personne n°2

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande
Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification
concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de contacter la
personne inscrite sur le registre en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence

Fait à

Le :

Signature :

Dossier à transmettre par mail à contact@mairie-lno.fr ou

Par courrier : Mairie de Lumigny Nesles Ormeaux – 3 place de l'Eglise 77 540 LUMIGNY
NESLES ORMEAUX

Dispositions relatives à la loi du 6 janvier 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi
« Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations
nominatives, sont informées que :

- Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entrainera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur
- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence
- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès d'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées. Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant votre identité à Madame le Maire